



SECRETARIA GENERALIS SYNODI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des accords contractuels d'entente obligatoires avec les instituts religieux, des délégations diocésaines à Rome pour les visites *ad limina* : les propositions des Groupes d'Étude 6 et 7

Des critères communs pour le discernement sur les nouveaux instituts, un délégué pour la vie consacrée dans chaque diocèse, des accords couvrant la formation, la parité entre hommes et femmes, les rémunérations et la gestion du patrimoine. Et une Visite ad limina préparée avec toute l'Église locale, vécue comme un « échange de dons » dans un dialogue « non unidirectionnel », et soumise à une évaluation indépendante.

Vatican, 8 septembre 2026 – La Secrétairerie Générale du Synode publie aujourd'hui le Rapport final du Groupe d'Étude n. 6 relatif à *La révision, dans une perspective synodale et missionnaire, des documents sur les relations entre évêques, vie consacrée, agrégations ecclésiales* et la deuxième partie – celle concernant les Visites *ad limina* – du Rapport final du Groupe d'Étude n. 7 sur *Certains aspects de la figure et du ministère de l'évêque (en particulier : les critères de sélection des candidats à l'épiscopat, la fonction judiciaire de l'évêque, la nature et le déroulement des visites ad limina apostolorum)* dans une perspective synodale missionnaire. La première partie avait été publiée le 5 mai dernier.

Le Pape Léon XIV a décidé que les Rapports finaux soient rendus publics afin de partager avec l'ensemble du Peuple de Dieu le fruit de la réflexion et du discernement accomplis, donnant ainsi corps à l'une des caractéristiques essentielles de l'Église synodale : la transparence et le rendre-compte (cf. *Document final*, n. 97). Les deux textes **rassemblent des propositions offertes** au Saint-Père au terme du travail de leurs Groupes respectifs : **il ne s'agit donc pas de décisions déjà prises**, mais d'indications qu'il reviendra aux Dicastères compétents et à la Secrétairerie Générale du Synode de traduire en propositions opérationnelles à soumettre au Saint-Père (cf. *Note de la Secrétairerie Générale du Synode*, 3 mars 2026).

« Ces deux Rapports semblent parler de choses différentes, mais ils disent la même chose : il n'y a pas de mission sans relations converties. Entre un évêque et les communautés religieuses, entre un évêque et la portion du peuple de Dieu qui lui est confiée, entre une Église locale, les Églises d'un même territoire et l'Évêque de Rome, la même règle vaut : on s'écoute, on se rend compte, on échange des dons. Les deux textes placent au centre ce que le Synode a appelé la coresponsabilité différenciée », déclare le **Cardinal Mario Grech**, Secrétaire Général du Synode.

Le Rapport final du Groupe d'Étude n. 6

Le Rapport final du Groupe d'Étude n. 6 a été rédigé comme « une contribution pratique à offrir au Saint-Père » sur l'urgence de promouvoir une « conversion relationnelle » entre évêques, vie consacrée et agrégations ecclésiales — associations de fidèles, mouvements ecclésiaux, nouvelles communautés. Il s'agit de dépasser les approches fonctionnelles ou purement hiérarchiques pour parvenir à des rapports fondés sur la confiance, l'écoute réciproque et un généreux échange de dons. Cela suppose un engagement concret de transformation intérieure — des cœurs et des attitudes — et structurelle — des langages, des méthodes et des espaces de rencontre.

Le Groupe, réuni entre avril 2024 et février 2026 et articulé en trois sous-groupes thématiques, a travaillé à partir d'une écoute directe : des questionnaires et des entretiens adressés à des évêques, des personnes consacrées et des modérateurs d'agréations, dont les résultats ont été progressivement confrontés et retravaillés jusqu'à la synthèse finale, orientée vers la pratique.

Les propositions s'articulent autour de trois domaines : les rapports entre évêques et vie consacrée ; la collaboration entre conférences épiscopales et conférences des supérieurs majeurs ; les relations entre agrégations ecclésiales et Églises locales.

Pour le premier domaine, le Groupe propose d'élaborer des critères théologico-juridiques de discernement pour l'approbation de nouveaux instituts, sociétés de vie apostolique et formes émergentes ; la nomination, dans chaque diocèse, d'un délégué ou vicaire pour la vie consacrée, avec des rencontres annuelles entre évêques, personnes consacrées et conférences des supérieurs majeurs ; un accompagnement synodal dans les transitions les plus délicates que traversent de nombreux instituts — la baisse des vocations, la suppression de communautés, la destination des biens — à travers des visites personnalisées, des espaces de dialogue et un soutien spirituel. Le Rapport demande en outre des **accords contractuels d'entente obligatoires** entre diocèses et instituts, réglant la mission, la formation, la parité entre hommes et femmes, les rémunérations et la gestion du patrimoine, accompagnées de comités de conciliation, d'échéances et d'indicateurs de responsabilité.

Pour le domaine de la collaboration entre conférences épiscopales et conférences des supérieurs majeurs, le Rapport suggère avant tout que les Visites *ad limina* soient préparées conjointement par les unes et par les autres, afin que le dialogue avec le Siège Apostolique reflète l'ensemble de la réalité ecclésiale d'un territoire. Il propose ensuite des espaces de fraternité, tels que retraites et jubilé, et des rencontres annuelles des secrétariats généraux pour favoriser la connaissance réciproque ; une formation conjointe, avec des modules sur la synodalité, l'ecclésiologie et le leadership à réaliser ensemble dans les séminaires, les noviciats et les centres de formation ; des initiatives annuelles pluridisciplinaires au service des périphéries. Sur le plan des structures, le Rapport indique des protocoles clairs sur la collaboration pastorale et sur les ressources disponibles, la présence de délégués religieux dans les conférences épiscopales et la pleine représentation de personnes consacrées et de laïcs dans les organismes décisionnels.

Pour le domaine des relations entre agrégations ecclésiales et Églises locales, le Rapport invite à une meilleure définition terminologique (agréations de fidèles, mouvements, nouvelles communautés), soutenue par une écoute qualitative de modérateurs et d'évêques, capable de saisir les défis et les pratiques concrètes. Il demande que les agrégations soient intégrées systématiquement dans les plans pastoraux diocésains et dans les organismes de participation — instances consultatives, conseils pastoraux, assemblées synodales — et propose le développement de réseaux entre agrégations pour des projets communs, le partage de ressources et la promotion de la complémentarité charismatique. Sur le versant de la formation, il indique des parcours destinés aux membres des agrégations sur le leadership, les processus décisionnels et le rapport entre liberté et communion ; une formation des séminaristes sur la vocation laïque ; et des parcours pour les évêques sur les potentialités et les spécificités de ces réalités. Le Groupe insiste surtout sur la nécessité d'un changement de mentalité réciproque, qui passe par la connaissance personnelle et par des visites périodiques.

La deuxième partie du Rapport final du Groupe d'Étude n. 7

La deuxième partie du Rapport final du Groupe d'Étude n. 7 entend offrir une compréhension renouvelée et une révision procédurale des Visites *ad limina*, en cohérence avec la Constitution Apostolique *Praedicate Evangelium* du Pape François. La Visite, souligne le Rapport, ne doit pas s'occuper exclusivement de questions relatives à l'administration interne de l'Église locale, mais soutenir aussi la mission que la communauté chrétienne est appelée à accomplir dans le monde, en devenant un instrument au service de la conversion missionnaire de la pastorale ordinaire.

Le critère d'évaluation proposé est la conversion réalisée au niveau des structures, des processus décisionnels et des liens entre les sujets ecclésiaux sur le plan diocésain, en vue de la fécondité de la mission.

Les propositions situent la Visite *ad limina* dans le cadre du dialogue ordinaire entre les Églises locales et le Siège Apostolique et concernent aussi bien la préparation que le déroulement et le suivi.

Pour la préparation, le Rapport invite l'évêque diocésain à convoquer son peuple afin que celui-ci s'engage de manière coresponsable, à travers un discernement ecclésial, dans la rédaction du *Rapport préalable*, le document sur l'état du diocèse envoyé au Saint-Siège avant la Visite. Les résultats des processus diocésains seront ensuite présentés à l'assemblée des évêques de la Province Ecclésiastique ou de la Conférence Épiscopale : les évêques évalueront collégialement l'état de leurs diocèses, afin de renforcer la collaboration pastorale et la planification partagée, et d'offrir au Pape et à ses collaborateurs un tableau des potentialités et des besoins de leur territoire qui soit le plus possible le fruit d'un discernement commun.

Quant au séjour à Rome, le soin de la dimension spirituelle est prioritaire. Le Rapport recommande que les évêques soient répartis en groupes de dimensions limitées et que la Visite se déroule dans des temps suffisamment amples. Le dialogue, entendu comme un « échange de dons » à conduire dans un style collégial, devra être franc, cordial et non unidirectionnel, capable de faire émerger tant les richesses que les besoins des Églises locales et de favoriser la circulation des bonnes pratiques. Il est souhaitable — souligne le Rapport — qu'une représentation diocésaine accompagne l'évêque durant la Visite *ad limina*, selon les modalités qui sembleront les plus opportunes, en privilégiant ceux qui ont collaboré à sa préparation sur place.

Une attention particulière est consacrée au suivi. Les institutions curiales auront soin de transmettre un compte rendu de la Visite aux Conférences Épiscopales et aux Structures Hiérarchiques Orientales ; chaque évêque diocésain, avec les fidèles qui l'auront éventuellement accompagné à Rome, rendra compte à l'Église locale des résultats. Il reviendra ensuite aux organismes de participation et aux Offices diocésains compétents de discerner les pas à accomplir. Là où la Visite aurait mis en évidence des questions sur lesquelles il est nécessaire de poursuivre le dialogue, des rencontres en ligne ou des visites sur place de représentants de la Curie pourront être organisées. Périodiquement, enfin, **une commission ecclésiastique indépendante sera constituée pour l'évaluation** de l'ensemble du processus.

Les dix Groupes d'Étude ont été institués par le Pape François en mars 2024 par le [Chirographe](#) sur la collaboration entre les Dicastères de la Curie romaine et la Secrétairerie Générale du Synode.

Le Groupe d'Étude n. 7 poursuit ses travaux sur le troisième thème qui lui a été confié — la fonction judiciaire de l'évêque — dont le rapport sera publié à l'issue de son parcours.

Les Rapports finaux et une brève synthèse en cinq langues sont disponibles sur le site de la Secrétairerie Générale du Synode, www.synod.va.